



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

Objet : Location de garnitures pour fêtes

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous voulons vous transmettre quelques informations complémentaires concernant votre location de matériel, pour une meilleure organisation.

Le propriétaire du matériel loué s'occupant aussi du planning des locations est la
Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach
3, rue Principale 67930 BEINHEIM

La gérance du matériel loué a été transférée par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juin 2009 à :

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beinheim
Rue du Cimetière 67930 BEINHEIM
Responsable : KOENIG Yannick Tél : 06.09.55.19.54

LES CONSIGNES CONCERNANT LA LOCATION

1) La prise en charge

Elle se fera à l'**Hôtel d'entreprises (bâtiment gris et jaune)** situé dans la zone d'activités au 9D rue de la Forêt à Beinheim :

Uniquement le mercredi soir avant la manifestation, sur rendez-vous pris par vos soins au moins une semaine avant, auprès des pompiers de Beinheim.

Les garnitures sont chargées sur une remorque d'un poids total en charge (P.T.C.) autorisé de 2700 kg. Cette remorque est mise à disposition par la Communauté de Communes. La remorque est conçue pour 25 garnitures. Le P.T.C. de la remorque est d'environ 1200 kg.

Pour le transport, prévoir un véhicule autorisé à tracter 1200 kg avec un chauffeur titulaire du **permis E**.

2) Le retour du matériel

Le matériel sera ramené à l'Hôtel d'entreprises (bâtiment gris et jaune) situé dans la zone d'activités au 9D rue de la Forêt à Beinheim.

Uniquement le mercredi soir après la manifestation, sur rendez-vous.

Le jour et l'horaire auront été préalablement définis lors du chargement avec les responsables de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beinheim

LES SANCTIONS ENCOURUES

1) La prise en charge et le retour

Après plus de vingt minutes de retard, sans en avoir informé le responsable de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beinheim, la personne chargée de vous remettre le matériel pourra quitter le dépôt et un nouveau rendez-vous devra être pris.

DETERIORATION OU PERTE DU MATERIEL

Toute détérioration ou perte de matériel vous sera refacturée au prix coutant majoré de 10 % pour frais de gestion.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Le Président,
Bernard HENTSCH**

----- ✂ -----
Talon à retourner dûment rempli à l'adresse suivante dès réception, sous peine de nullité de la location :

**Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach
3, rue Principale 67930 BEINHEIM**

**ACCUSE RECEPTION DES CONSIGNES DE LOCATION DES GARNITURES
POUR FETES**

Reçu à _____, le _____

Nom de l'association : _____

Nom du Responsable : _____

Signature :